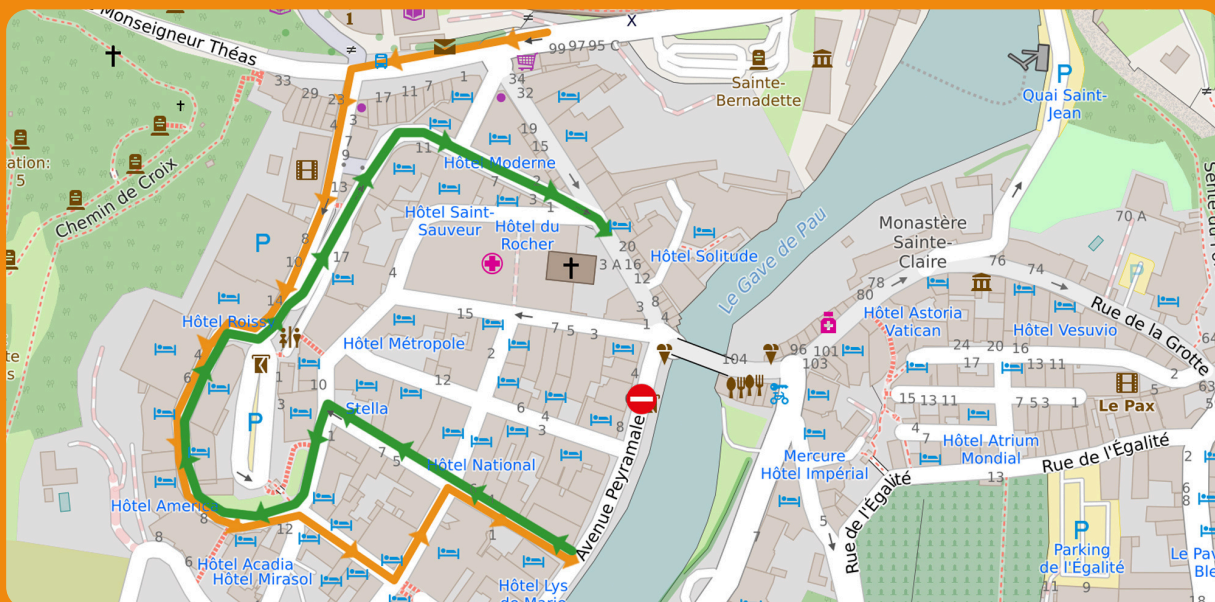


ROUTE BARRÉE AVENUE PEYRAMALE

Mardi 18 novembre 2025



En raison d'une opération de grutage au droit du n° 6 avenue Peyramale, le mardi 18 novembre 2025, des perturbations de circulation et de stationnement seront à prévoir :

STATIONNEMENT

Le mardi 18 novembre 2025, le stationnement sera interdit sur les 4 emplacements situés en face du n° 6 avenue Peyramale, afin de permettre la mise en place et les manœuvres du grutage.

CIRCULATION

Le mardi 18 novembre 2025, la route sera barrée avenue Peyramale au droit du n° 6, pendant toute la durée des opérations de levage de matériel.

- Les véhicules venant du boulevard Rémi Sempé et souhaitant rejoindre l'avenue Peyramale seront déviés par :
place Monseigneur Laurence → avenue Monseigneur Schoepfer → rue Reine Astrid → rue du Calvaire → rue Saint-Félix → rue d'Alsace Lorraine → avenue Peyramale.
- Les véhicules arrivant de l'avenue Peyramale et se dirigeant vers la rue de la Grotte seront déviés par :
rue d'Alsace Lorraine → rue des Carrières de Peyramale → rue Reine Astrid → rue Sainte-Marie → avenue Bernadette Soubirous → pont Vieux.

En vous remerciant pour votre compréhension et restant à votre écoute,

La Ville de Lourdes